

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2021

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4000)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° AS236

présenté par
Mme Six, M. Dunoyer et Mme Sanquer

ARTICLE 7

I. – À l'alinéa 2, substituer au nombre :

« mille »

le nombre :

« cinquante ».

II. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 7, procéder à la même substitution.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit que les entreprises de plus de 50 salariés publient, chaque année, une photographie genrée des 10 % de postes à plus forte responsabilité en leur sein.

En effet, en France 85 % des entreprises sont de tailles intermédiaires (250 à 4999 salariés). Cet amendement permet d'engager un plus grand nombre d'entreprises dans l'égalité professionnelle.